

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT **« Grand jeu concours les 10 ans Brico Fenêtre »**

Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

Le site e-commerce brico-fenetre.com via la société BIASON SAS au capital de 243 500 Euros dont le Siret est 33033557100015 et ayant son siège social rue de la Vallée d'Ossau à Serres Castet, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing sur Internet, destiné à promouvoir les 10 ans du site internet brico-fenetre.com.

La société BIASON SAS via son site brico-fenetre.com est désignée ci-après comme :
« l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organismes »

Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».

Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure, résidant en France métropolitaine, disposant d'une connexion à l'Internet, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée par jour pendant toute la durée du concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société BIASON SAS ainsi que les membres de leur famille.

Article 3 - Dates du concours

Date de début du concours : 9 septembre 2017 à 00h01

Date de fin du concours : 6 Octobre 2017 à 23h59

Date du tirage au sort et de contact des gagnants : 9 Octobre 2017

Les gagnants seront contactés le 9 octobre 2017 via le mail indiqué lors de leur participation. Ils devront transmettre leur adresse postale par mail avant le 15 octobre pour valider leur gain. Sans réponse de la part du ou des gagnants un nouveau tirage sera effectué jusqu'à temps d'avoir validé les 4 gagnants.

Article 4 - Modalités de participation

Pour que la participation soit validée le Participant doit compléter le formulaire du jeu en se connectant sur la page <https://concours.fbapp.io/les-10-ans-brico-fenetre>

La participation est prise en compte quand tous les champs sont complétés que le Participant a cliqué sur « Participer ». Attention à renseigner une adresse email valide car les gagnants seront contactés par email.

Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures : l'Organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de l'Organisateur qui altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité. De façon générale, les Participants garantissent les Organisateur du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un Participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à posteriori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout Participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

Modalités de tirage au sort : 4 gagnants seront tirés au sort parmi les Participants via la plateforme d'organisation du concours.

Article 5 - Dotations/lot

Les 4 gagnants remporteront chacun 1 coffret de 40 pièces Stanley comprenant 11 douilles 1/4" de 4 à 13 mm et 10 douilles 3/8" de 10 à 19 mm, 1 manche à cliquet, 1 adaptateur embouts, 6 embouts, 1 rallonge, 1 adaptateur 3 positions, 1 joint universel, 4 clés Allen.

Valeur du lot : 52€00

Le lot sera envoyé par la poste dans un délai de 30 jours maximum après la réception de l'adresse postale du gagnant par l'Organisateur. Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique. Le Gagnant sera invité par email (via l'adresse que le Participant aura indiquée lors du concours) à fournir ses coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone,

Si les informations communiquées par le Participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain (adresse email non valide), il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain (mail non vu, en spam, etc...).

Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 7 jours, il perdra sa qualité de Gagnant.

Article 7 - Données nominatives et personnelles

En donnant leur accord via le formulaire l'Organisateur pourra utiliser les informations du Participant à des fins publicitaires ou promotionnelles.

Les adresses postales demandées aux gagnants ne feront en aucun cas l'objet d'une utilisation à des fins publicitaires ou promotionnelles

Article 8 - Responsabilités et droits des Organisateurs :

> Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

> Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.

> Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

> Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bug...) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.